

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 20 septembre 2021
N° CP-2021-8-6-3

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Service instructeur

Service partenariats et territoires rhénans

Service consulté

MISE EN OEUVRE D'UNE APPLICATION NUMÉRIQUE SUR LE FRANCHISSEMENT DES FRONTIÈRES

Résumé : La crise que nous traversons a mis en évidence l'importance d'un accès simplifié et fiable aux réglementations liées aux franchissements des frontières. Si la situation actuelle est de nouveau stabilisée, nous avons appris collectivement de la première vague la nécessité de disposer d'outils réactifs et de mieux coordonner la diffusion de l'information. C'est d'ailleurs l'une des recommandations formulées par nos partenaires allemands pour la mise en œuvre d'un « pandemiplanung » en prévision d'éventuels nouveaux épisodes.

Ce rapport propose ainsi la mise en œuvre d'une application numérique d'information des citoyens du Rhin supérieur. Ses premières implémentations concerneront les conditions de franchissement des frontières (pass sanitaire, accès aux commerces, obligations de tests, etc...) pour s'élargir à toutes les questions qui ne nécessitent pas un entretien spécialisé.

Ce projet associe diverses instances d'information des citoyens, dont le Centre Européen de la Consommation (CEC), à qui il est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 10 000 €. Les INFOBESTs, qui sont aussi parties prenantes au projet, seront soutenus pour leur participation via des subventions spécifiques, qui seront instruites ultérieurement.

La mise en œuvre de cet outil constitue une nouvelle étape dans la mutualisation des ressources. Il illustre le rôle de chef de file de la coopération transfrontalière de la Collectivité européenne d'Alsace qui œuvre à une diffusion plus large et innovante des informations données par les instances transfrontalières ainsi qu'à une coordination et une rationalisation accrue de leur travail.

Contexte :

Les citoyens s'interrogent souvent et sont inquiets et déstabilisés par les changements fréquents des règles de franchissement et d'exercice d'activités de part et d'autre des frontières du Rhin supérieur, notamment en période de pandémie mais aussi en période « normale ». Il en résulte actuellement une très forte augmentation des saisines des instances transfrontalières (INFOBESTs, Centre européen de la Consommation [CEC]...) par des personnes souhaitant se renseigner sur la situation à la frontière (exemples : quels sont les droits pour entrer en Allemagne ? Quelles activités de loisir puis-je faire en France (restaurants, musées etc.) ? Quels documents présenter ? Qu'en est-il du pass sanitaire ? Quelles sont les conditions actuelles pour exercer mon activité professionnelle, etc.).

Le CEC chiffre à environ 200 le nombre de saisines hebdomadaires de ce fait. Les quatre INFOBESTs sont également surchargés d'appels et de sollicitations. Ils n'arrivent que difficilement à tenir à jour le site Internet du réseau et sont soumis à une forte pression car leur plus-value est un conseil personnalisé, souvent en face à face avec les usagers, même s'ils peuvent également les renseigner par téléphone et mails.

Il convient donc de trouver une solution pour renseigner plus largement les usagers et soulager les instances d'information.

Pour faire face à cet accru de demandes ainsi qu'au besoin d'être plus visibles par les usagers et d'offrir en ligne des réponses plus ergonomiques que les « questions-réponses » actuelles, les instances infobest ont sollicité auprès de leurs cofinanceurs des renforts en moyen humain temporaires.

La Collectivité européenne d'Alsace leur a indiqué que des ressources complémentaires sont envisageables à la condition que cela participe d'une efficacité accrue du fonctionnement des instances et que l'utilisation de nouveaux outils numériques leur permettrait de renseigner encore plus largement les usagers sur les règles en vigueur et de mieux se coordonner sur les réponses à apporter.

Pour faire face à ce besoin accru d'information, le CEC et d'autres structures transfrontalières, dont le réseau des instances INFOBEST, ont proposé à la Collectivité européenne d'Alsace la mise en place **d'un outil informatique qui guiderait l'utilisateur vers des réponses aux questions « standards » relatives au franchissement de la frontière**, en fonction de sa situation personnelle. Cet outil attire particulièrement l'attention de la Collectivité européenne d'Alsace ainsi que de la Région Grand Est. De nombreux autres partenaires institutionnels dans le Rhin supérieur et dans la Grande Région se sont également montrés intéressés.

En effet, son principe (qui a fait ses preuves dans l'EuroRégion Meuse-Rin, où il a été mis en œuvre et où il a engendré des centaines de milliers de connexions et qui a mis à disposition gracieusement l'architecture technique de l'outil) est de renseigner, pour la partie relative aux règles spécifiques de franchissement en période de pandémie, 4 champs successifs (géographiques et thématiques) pour arriver à une combinaison de 840 réponses possibles rien que sur la partie alsacienne de la frontière franco-allemande. Il s'agit donc d'un **réel service aux usagers** dans cette période de crise. D'autant que de nouvelles restrictions de franchissement réapparaissent à l'aube d'une quatrième vague.

Les champs thématiques couvriraient :

- le travail frontalier ;

- les questions d'éducation ;
- la consommation transfrontalière ;
- les soins transfrontaliers ;
- des questions diverses.

Cet outil a été présenté le 7 avril 2021 aux instances transfrontalières concernées et discuté lors de réunions successives et un consensus s'est dégagé quant à son intérêt et un accord a été trouvé sur la nécessité de le mettre en œuvre de façon collégiale et partenariale.

Intérêt de l'outil :

1. Il va permettre de **répondre uniformément et de façon ergonomique** à la majeure partie des questions de base des habitants de la région frontalière sur les règles de franchissement des frontières en proposant une lecture plus aisée des foires aux questions (FAQ) des différentes instances (<https://www.infobest.eu/fr/themes/article/covid-19-informations-transfrontalieres/faq-france> et <https://www.cec-zev.eu/thematiques/coronavirus-en-region-franco-allemande/coronavirus-en-region-franco-allemande-faq/>), ce qui permettra une concentration du travail des structures transfrontalières sur les questions plus complexes et de préserver les relations directes avec les usagers ;
2. Il s'agit d'un instrument unique de coopération transfrontalière qui améliore directement **la vie quotidienne des habitants** ;
3. Il s'inscrit à ce titre complètement dans la volonté de la Collectivité européenne d'Alsace de renforcer le **service public alsacien** et d'offrir des réponses de proximité aux citoyens, tout en s'inscrivant dans une logique de préparation aux prochains événements remettant en cause le franchissement libre des frontières (concept allemand de Pandemieplanung) ;
4. Il permettra une **observation de la mobilité transfrontalière en temps de COVID** par la fourniture de statistiques globales ;
5. Il contribuera également à **renforcer la coopération** entre les structures d'information transfrontalières et avec les acteurs institutionnels concernés. Les travaux autour de l'outil contribueront à redéfinir en 2021 les modalités de travail et de coopération des principales instances d'information dans le Rhin supérieur. Souhait partagé par les partenaires institutionnels trinationaux ;
6. L'outil **n'a pas vocation à être un nouveau site Internet**. Hébergé sur le serveur du CEC, il pourra être intégré à tous les sites des structures transfrontalières d'information aux citoyens et des partenaires cofinanceurs dont notamment la Collectivité européenne d'Alsace. Il pourra également s'intégrer aux stratégies transfrontalières de portails internet. L'outil doit permettre de toucher à la fois les usagers se rendant déjà sur les sites des instances d'informations mais également ceux qui en sont plus éloignés ;
7. Il s'agit enfin d'un **outil adaptable** par la suite pour traiter d'autres questions transfrontalières, plus pérennes dans le temps, hors situation d'urgence sanitaire (étudier ou prester des services à l'étranger...).

Couverture territoriale :

L'outil couvrira la frontière franco-allemande (Länder de Bade-Wurtemberg, de Rhénanie-Palatinat et de Sarre) et franco-suisse dans un premier temps et, dans un second temps les frontières franco-belge et franco-luxembourgeoise.

Calendrier :

La phase test de l'outil est disponible depuis mi-juillet 2021 (<https://crossing-borders.lachnit.de/fr/>). L'outil pourra être mis en ligne sur la frontière franco-allemande fin septembre 2021. Il s'agit d'un outil qui traite prioritairement les questions de franchissement de frontières en période de crise sanitaire ou, par exemple, les questions de passeport vaccinal.

Dans un second temps, hors période de crise sanitaire, il pourra traiter des questions plus « classiques » sur le droit de travailler dans le pays voisin, le droit de la consommation etc.

Mise en œuvre technique :

La mise en œuvre technique est assez simple et peu coûteuse du fait de la coopération avec l'Eurorégion Meuse-Rhin. Il s'agit surtout de mobiliser des ressources humaines pour assurer le renseignement et la réactualisation des informations.

La coordination des travaux :

1. La Collectivité européenne d'Alsace a assuré, notamment sur l'espace du Rhin supérieur et en tant que chef de file de la coopération transfrontalière, la coordination institutionnelle des travaux réalisés par les différentes structures transfrontalières qui ont proposé l'outil et qui seront chargées de son alimentation et de son actualisation. La Collectivité européenne d'Alsace dispose du soutien de la Région Grand Est qui est plus particulièrement chargée de la coordination et de la mise en œuvre de l'outil sur le périmètre de la Grande Région ;
2. La Collectivité européenne d'Alsace et la Région Grand Est associeront bien entendu l'ensemble des partenaires institutionnels des différents pays concernés et notamment de la France, de l'Allemagne et de la Suisse ;
3. Les instances transfrontalières se sont partagées les travaux de la façon suivante sur l'espace du Rhin supérieur :
 - a. Le CEC pour le pilotage technique de la plateforme et le renseignement des champs de réponse liés aux questions de consommation transfrontalière ;
 - b. Les instances INFOBEST pour le renseignement des autres champs de réponse.

Résultats attendus :

- Des usagers renseignés plus rapidement et sûrement par un service public innovant ;
- Des instances transfrontalières qui peuvent se concentrer davantage sur les cas nécessitant une intervention plus poussée ;
- Une image plus coordonnée et opérationnelle de la coopération transfrontalière ;
- Une mise en réseau plus effective des instances de coopération ;
- Une Collectivité européenne d'Alsace renforcée dans son rôle de chef de file de la coopération transfrontalière et de coordonnatrice du service public alsacien.

Les indicateurs qui seront mis en place pour juger de l'efficacité du projet seront notamment :

- Indicateurs de réalisation :
 - o Le nombre de connexions à l'outil
 - o Le nombre d'informations nouvelles ou réactualisées mises en ligne

- Indicateurs de résultat :
 - o Le taux de satisfaction des usagers
 - o Le degré de coopération des instances d'information.

Budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel est de 140 000 € pour le traitement de la frontière franco-germano-suisse (hors coûts spécifiques de traduction et pour la frontière germano-suisse qui seront pris en charge par les partenaires institutionnels allemands et suisses). Ce coût dépendra surtout de la fréquence de réactualisation et de la qualité du travail en commun des différents acteurs concernés. Il est à noter que les partenaires allemands et suisses participent aussi au financement du projet en cofinçant les postes supplémentaires nécessaires dans le réseau Infobest.

En effet, les quatre instances composant le réseau INFOBEST, confrontées à des difficultés chroniques en matière de ressources humaines, ont toutes, selon des modalités diverses, sollicité leurs cofinanceurs (dont la Collectivité européenne d'Alsace) afin de disposer de moyens complémentaires destinés à absorber le surcroît d'activité. Il est proposé de répondre favorablement aux demandes exprimées. La contrepartie devra être une participation active des INFOBESTs au renseignement puis à la mise à jour de l'outil numérique en cours de développement. L'allocation de ces moyens supplémentaires fera l'objet d'un rapport à venir en commission permanente.

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'outil.

Partage des coûts entre partenaires français sur la frontière du Rhin supérieur

<u>Cofinanceurs</u>	Structures cofinancées					Total
	CEC	Infobest Kehl Strasbourg	Infobest Palmrain	Infobest Vogelgrun Breisach	Infobest Pamina	
Collectivité européenne d'Alsace	10 000 €	15 000 €	15 000 €	16 000 €	9 000 €	65 000 €
Région Grand Est	35 000 €	10 000 €	8 000 €	6 000 €	6 000 €	65 000 €
Etat		2 500 €				2 500 €
Eurométropole de Strasbourg		2 500 €				2 500 €
Saint-Louis Agglomération			2 000 €			2 000 €
CC Pays Rhin Brisach				3 000 €		3 000 €
Total	45 000 €	30 000 €	25 000 €	25 000 €	15 000 €	140 000 €

Nb : le soutien de la Région Grand Est fera l'objet d'une délibération en octobre 2021. Le montant définitif du soutien des autres collectivités pressenties est en cours de confirmation.

Au regard de l'intérêt de cet outil pour l'information des citoyens alsaciens, dans un contexte transfrontalier, il est proposé, dans un premier temps, de verser une subvention de 10 000 € au CEC pour ce projet. La somme sera versée au CEC dès signature de l'avenant à la convention conclue en 2021 entre le CEC et la Collectivité européenne d'Alsace, joint en annexe au présent rapport, et qu'il vous est proposé de valider et de m'autoriser à signer.

La subvention pour le CEC sera prélevée sur l'opération P0500002 - Autres organismes transfrontaliers (imputation 65-65748-048).

Pour votre complète information, des subventions complémentaires seront votées lors de Commissions permanentes ultérieures au profit des INFOBESTs participant au renseignement de l'outil numérique.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Décider de soutenir financièrement le projet d'application numérique informant les citoyens du Rhin supérieur, et plus particulièrement les Français, des conditions de franchissement des frontières en période de pandémie ;
- Attribuer dans le cadre de ce projet une subvention de fonctionnement de 10 000 € au Centre Européen de Consommation (CEC), partie prenante du projet ;
- Décide de déroger au règlement budgétaire et financier en permettant le versement de la subvention en une fois à la signature de l'avenant et sous réserve de la production d'un budget prévisionnel du projet subventionné ;
- Approuver l'avenant à la convention de partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et le Centre européen de la Consommation dédié à l'application numérique précitée ;
- M'autoriser à signer cet avenant ;
- Prélever les crédits nécessaires sur l'opération P0500002 « Autres organismes transfrontaliers » (imputation 65-65748-048), qui seront versés selon les modalités détaillées dans l'avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY